

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N°2022-119 – DÉTERMINATION DES TARIFS D'OCCUPATION DE LA SALLE DE LA BOULE D'OR, A L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 13 octobre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	8

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD  
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN  
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
M. Jonathan HERVÉ - André THIBAUDEAU

**Excusés :**

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

**Rapporteur :**

Mme Sylvie FUSELLIER, 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Culture, l'animation et au Cœur de ville

Vu l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération municipale n°2017-105, en date du 19 septembre 2017, fixant les tarifs de droit de place du marché de Noël à 1.80€ le mètre linéaire ;

Vu l'avis favorable de la commission Culture, animation, en date du 4 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité de déterminer des tarifs d'occupation de la salle de la Boule d'or dans le cadre de la tenue du marché de Noël de la Commune, organisé le 10 décembre 2022 ;

Considérant que cet évènement festif contribue à l'animation du centre-ville et renforce l'attractivité de la Commune ;

La Commune organise un marché de Noël le 10 décembre 2022 de 10h00 à 19h30. Cette manifestation accueillera entre 30 et 40 exposants, répartis entre les salles de la Boule d'or et les jardins de Nassau.

A cette occasion, des animations seront proposées aux visiteurs tout au long de la journée : déambulation d'une fanfare, venue du Père-Noël, sculpture sur ballons, maquillage, stand de restauration et bar ... L'objectif est de profiter des moments festifs de fin d'année pour favoriser les temps d'échanges et le « vivre-ensemble ».

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 15€ le prix d'un stand installé à la Boule d'or dans le cadre du marché de Noël, pour tout exposant résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois et à 30 € pour tout autre exposant.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance,  
Jonathan HERVÉ

Le Maire,  
Danielle CORNET



Signature of Jonathan Hervé, Secretary of the meeting, next to the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.



Signature of Danielle Cornet, Mayor, next to the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : .....21/10/2022.....  
- De la publication ou notification le : .....21/10/2022.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*